

DEPARTEMENT DE LA DROME

COMMUNE D'ALLAN

DELIBERATION

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 octobre 2021

Nombre de membres afférents : 18

En exercice : 18 Qui ont pris part à la délibération : 18

Date de la Convocation : 08/10/2021

Date d'affichage : 08/10/2021

L'an deux mil vingt et un et le 12 octobre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué par le Maire s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle du Conseil, sous la présidence de : Monsieur Yves COURBIS, Maire.

Présents : Jean- Michel GAMORE- Mylène DELORME - GAUTHIER Laurent- Joël MALIGNIER- Marylin MOUTET- Daniel PEYROL- Jean- Luc MONTAGNER- David MAGNET- Nathalie MARECHAL- Céline POIRRIER- Aurélie SYLVESTRE- Patrice TETARD- Laure DUCHAMP- Véronique AUGIZEAU- Jean GRANGER

Excusés : Christophe GRANGER (pouvoir donné à Jean- Michel GAMORE)- Alexandra CHABANIS (pouvoir donné à Mylène DELORME)

Daniel PEYROL a été nommé secrétaire de séance.

Délibération n° 2021-078 : Création d'un emploi permanent d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet.

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, modifiée et notamment ses articles 34 et 3-3

Vu le budget,

Vu le tableau des emplois et des effectifs,

Le Maire informe l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, modifiée par la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012, susvisé les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant la nécessité de renforcer le service administratif au regard de l'accroissement d'activité devenu structurel lié à la croissance de la Commune et à un environnement administratif, réglementaire et comptable de plus en plus complexe.

Considérant la création de l'agence postale Communale au lieu et place du bureau de poste,

Le Maire propose à l'Assemblée la création d'un emploi permanent d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet à partir du 1^{er} janvier 2022 et ce, pour assurer les missions suivantes :

1 – Assurer les permanences de l'Agence Postale Communale à raison de 15h hebdomadaire

- 2- Assister l'agent en charge des dossiers d'autorisation d'urbanisme en cas d'accroissement d'activité.
- 3- Participer à la préparation budgétaire et en suivre l'exécution, assurer la facturation des fournisseurs et gérer la paie en lien avec la gestionnaire administrative et comptable, suivre la gestion administrative et financière des projets urbains partenariaux en lien avec la secrétaire générale.
- 4- Assurer des missions diverses de secrétariat (subvention, marchés publics notamment) et suivi des dossiers fonciers avec les géomètres et notaires en lien avec la secrétaire générale.
- 5- Participer à la gestion des outils de communication interne et externe de la Commune (Mise à jour du site internet, panneau lumineux, Page FB, Bulletin municipal)

Après en avoir délibéré le conseil A L'UNANIMITE, adopte cette proposition, ainsi que la modification du tableau des emplois et des effectifs.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité.

Monsieur le Maire est chargé de signer tous les documents relatifs à ce dossier et de procéder au recrutement.

POUR : 18

CONTRE : 0

ABSENTION : 0

Le Maire,

Yves COURBIS

